

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

SEANCE DU 12 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le douze février, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le cinq février 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

M. HAQUIN, Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, Mme MARY, M. BLANCHARD, Mme BOUVET, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE,

Adjoint au Maire.

Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE, M. QUENUM, M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU, M. VON DAHLE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

Mme CHIARAMELLO	(pouvoir à Mme MARY)
M. HERBEZ	(pouvoir à Mme BOUVET)
Mme SEVIN-ALLOUET	(pouvoir à Mme YAHYA)
Mme CASTRO FERNANDES	(pouvoir à M. CAZALET)

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Désir QUENUM qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 NOVEMBRE 2014

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2014

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

II - COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) **Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

III - AFFAIRES GENERALES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECIDE** d'opérer une réfaction des pénalités de retard d'un montant de 2 754 € concernant la période du 20/01/14 au 08/02/14, et de les fixer à 1 106 € pour la période du 10/02/14 au 11/02/14 dans le cadre du Marché n°2012-24-CTM-FR-9 relatif aux travaux de construction du centre socio culturel François Rude et à l'aménagement de la plaine de jeux pour le lot n°9 (peinture, revêtement de sols souples et carrelage) avec la société ART MANIAC.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **AUTORISE** le Maire à signer la convention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne relative au remboursement des honoraires des médecins de la Commission Interdépartementale de Réforme.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **PROCEDE** aux créations et suppressions de postes suivantes pour tenir compte de l'évolution des services :

NOMBRE	POSTES A CRÉER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
1	Attaché	Finances	Recrutement
3	Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe à 69,50%	Restauration Scolaire	Augmentation taux d'emploi
1	Auxiliaire de puériculture 1ère classe à 64%	Petite Enfance	Recrutement
5			
NOMBRE	POSTES A SUPPRIMER SUR LA VILLE	SERVICES	MOTIFS
2	Attaché Principal	Politique Ville et Finances	Mutations
1	Rédacteur	Services Techniques	Nomination sur autre grade
2	Adjoint Administratif 1ère classe	Ressources Humaines	Suite à avancements de grade
1	Technicien	Services Techniques	Echec promotion interne
1	Agent de Maîtrise Principal	Services Techniques	Poste vacant
2	Adjoint Technique Principal de 1ère classe	Services Techniques et Sports	Suite à promotions internes
6	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	Services Techniques et Sports	Suite à promotions internes
13	Adjoint Technique de 2ème classe	Vie de quartier	Augmentation taux d'emploi
1	Atsem Principale de 1ère classe	Ecoles maternelles	Retraite
4	Atsem de 2ème classe	Ecoles maternelles	Suite à avancements de grade

2	Médecins de 2ème classe à temps non complet	Petite Enfance et Prévention Santé	Postes vacants
1	Psychologue à temps non complet	Petite Enfance	Poste vacant
1	Animateur Principal de 2ème classe	Action Educative	Suite à avancement de grade
1	Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	ALSH	Suite à avancement de grade
1	Adjoint d'Animation de 1ère classe	Jeunesse	Mutation
1	Adjoint d'Animation de 2ème classe à 65%	Action Educative	Poste vacant
1	Adjoint d'Animation de 2ème classe à 50%	Action Educative	Poste vacant
2	Educateur APS de 2ème classe	Sports	Nominations sur autre grade
43			
TOTAL VILLE EFFECTIFS BUDGETAIRES			484

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Abstentions : 4
(M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU du groupe « Générations Ermont »)
Pour : 31

- 4) - **AUTORISE** le Maire à signer avec la Commune de Saint-Leu-la-Forêt, la convention de mise à disposition de quatre chars (plateaux et tracteur) à titre gratuit, pour l'organisation de leur carnaval, pour la période du 7 au 14 avril 2015.
- **AUTORISE** le Maire à signer avec la Commune de Domont, la convention de mise à disposition de cinq chars (plateaux et tracteur) à titre gratuit, pour l'organisation de leur carnaval, pour la période du 12 février au 26 mars 2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 5) - **DONNE ACTE** de la communication des rapports d'activités (R.A.) et des comptes administratifs (C.A.) des Syndicats intercommunaux pour l'année 2013 dont la liste est indiquée ci-dessous :

Nom des Syndicats intercommunaux	2013
S.I. pour l'extension du Lycée Van Gogh et la construction du LEP G. Eiffel à Ermont	CA
S.I. pour la Construction et la Gestion d'un Centre Médico-Psycho-Pédagogique à Eaubonne (CMPP)	RA + CA
S.I. d'Assainissement de la Région d'Enghien-les-Bains (SIARE)	RA + CA
Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) (concerne la Communauté d'Agglomération Val et Forêt)	RA
Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)	RA
S.I. de Chauffage de Sannois-Ermont-Franconville (SICSEF)	RA + CA
S.I. de la Piscine des Bussys à Eaubonne	CA
S.I. d'Etudes et de Réalisations d'Equipements d'Intérêt Général de la Vallée de Montmorency (S.I.E.R.E.I.G.)	RA + CA
Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)	RA + CA
Communauté d'Agglomération « Val et Forêt »	RA + CA
Syndicat Emeraude	RA
Syndicat Intercommunal Jean Jaurès	RA + CA

- 6) - **APPROUVE** la Charte de fonctionnement de la veille éducative de la ville d'Ermont pour lutter contre le décrochage scolaire et améliorer l'accompagnement des jeunes en difficulté ;
- **AUTORISE** le Maire la signer.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 7) - **DONNE ACTE** de l'existence de la canalisation sous la parcelle AP 362 appartenant à la ville ;
- **APPROUVE** la convention et autorise le Maire la signer avec GRTgaz ;
- **PREND ACTE** que la convention restera applicable pendant toute la durée de l'exploitation de la canalisation.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 8) - **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat entre la Commune et le lycée Ferdinand Buisson pour une mission d'accueil du public lors de la journée de l'audition à l'espace Jeunesse le vendredi 13 mars 2015 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et les pièces s'y rapportant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 9) - **APPROUVE** la convention tripartite de mise à disposition, à titre gracieux, de la tour d'escalade du gymnase Raoul Dautry et de prêt de matériel d'escalade dans le cadre d'un cycle d'initiation à l'escalade qui permettra aux jeunes pressentis pour participer à ce séjour sportif (une dizaine de jeunes) d'acquérir les techniques de sécurité de base et de se familiariser à l'escalade, durant les vacances d'hiver et de printemps. Ce séjour à caractère sportif est prévu en juillet 2015 dans les Hautes-Alpes autour d'activités de pleine nature comme l'escalade Il est proposé par le service de prévention spécialisée de la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt (CAVF).
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Val et Forêt et l'association Club Vertical Ermontois qui prête le matériel d'escalade.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

IV - EDUCATION

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle au collège Antoine de Saint-Exupéry d'un montant de 2 205 € pour le voyage scolaire en Angleterre de 49 élèves de 4^{ème} prévu du 12 au 15 mai 2015 afin d'alléger la charge des familles de 45 euros par enfant.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle complémentaire à l'école Victor Hugo d'un montant de 1 086,50 € pour le séjour « classe transplantée à Saint-Aubin-sur-Mer » prévu du 9 au 13 mars 2015.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

V - CULTURE

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **DECIDE D'ACQUERIR** un tableau de l'artiste Michel Savattier pour la somme totale de 2 000 €, destiné à être exposé au sein du Théâtre Pierre Fresnay.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 2) - **ATTRIBUE** à l'association « Danse en Chemin » une subvention exceptionnelle de 800 € pour la mise en œuvre des 9^{èmes} rencontres chorégraphiques.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **ATTRIBUE** à l'association « l'Ermontoise », une subvention communale pour l'année 2015 d'un montant de 1 500 €.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VI - SOLIDARITES, HANDICAP, SANTE, LOGEMENT

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **FIXE** à seize le nombre des membres composant le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (huit membres élus et huit membres nommés) pour faire siéger un représentant de l'Association du Secours Catholique qui va prochainement ouvrir une antenne sur Ermont et s'investir notamment dans l'Epicerie Sociale.
- **DESIGNE** un nouveau membre élu pour appliquer la représentation paritaire : Mme Brigitte OEHLER.

Résultat du vote Présents ou représentés : 35
Votants : 35 Pour : 34
Bulletin nul : 0 Bulletin blanc : 1

Nombre de voix : Mme Brigitte OEHLER : 34 voix

- 2) - **DECIDE** que la mise à disposition temporaire du local, à titre gracieux, sis 254 rue Louis Savoie au sein du Musée des Arts et Traditions sera consentie à titre gracieux au profit de l'Assurance Maladie du Val d'Oise en attendant que le programme de construction rue Saint-Flaive soit livré (avant fin 2016) ;
- **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer avec l'Assurance Maladie du Val d'Oise ;
- **PRECISE** que la gratuité est limitée à la fourniture du local. Il a été convenu entre les parties que l'Assurance Maladie du Val d'Oise devra acquitter toutes les dépenses en électricité propres au fonctionnement de ses locaux.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement de 40 000 euros à l'association des Maisons de Santé pluriprofessionnelles d'Ermont afin d'acquérir le matériel et mobilier nécessaires à l'ouverture de cette seconde maison de santé pluriprofessionnelle dans le quartier des Espérances ;
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention annuelle d'objectifs et de moyens avec l'association des Maisons de Santé pluriprofessionnelles d'Ermont.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 4) - **DECIDE** de renouveler l'adhésion de la commune à l'association NQT – Nos Quartiers ont des talents - qui s'élève, pour l'exercice 2015, à 3 588 euros TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y afférant.
Le dispositif NQT qui permet à de jeunes diplômés ne disposant pas toujours des ressources et du capital social requis pour accéder à un emploi à hauteur de leur qualification, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé dispensé par des cadres de haut niveau.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

VII – FINANCES

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - **ADOpte** la décision modificative n° 1/2015 du budget principal telle que présentée ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
fonct	OP°	Nature	Libellé article	DM1/2015
RECETTES				
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT =				- €
DEPENSES				
01		023	Virement à la section d'investissement	6 950,00 €
023		6231	Annonces et insertions	- 6 950,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT =				- €

SECTION D'INVESTISSEMENT				
fonct	OP°	Nature	Libellé article	DM1/2015
RECETTES				
01		021	Virement de la section de fonctionnement	6 950,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT =				6 950,00 €
023		2051	Logiciels	6 950,00 €
511	970	2313	MSP 2 - Assainissement	50 000,00 €
511	970	2313	MSP 2 - Actualisations de prix	10 000,00 €
422		2128	Autres agencements	- 60 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT =				6 950,00 €

- **CONSTATE** l'équilibre de la section de fonctionnement, en recettes comme en dépenses à la somme de 0,00 € ;
- **CONSTATE** l'équilibre de la section d'investissement, en recettes comme en dépenses à la somme de 6 950,00 €.
Les mouvements budgétaires de la décision modificative n° 1/2015 s'élèvent donc à la somme de 6 950,00 €
Après intégration de la décision modificative n° 1/2015, le total des prévisions budgétaires pour le budget principal de la commune, s'élève à la somme de 40 923 080 € ci-dessous détaillée :

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
VOTE BP 2015	33 029 180,00 €	33 029 180,00 €
DM 1/2015	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT	33 029 180,00 €	33 029 180,00 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
VOTE BP 2015	7 886 950,00 €	7 886 950,00 €
DM 1/2015	6 950,00 €	6 950,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	7 893 900,00 €	7 893 900,00 €

TOTAL DU BUDGET	40 923 080,00 €	40 923 080,00 €
------------------------	------------------------	------------------------

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Votants : 35 Abstentions : 5
(M. TROGRIC, Mlle GILBERT, M. FABRE, Mme CHESNEAU du groupe « Générations Ermont »
et M. von DAHLE du groupe « Energie Citoyenne Ermont)

Pour : 30

- 2) - **DISPENSE** le régisseur titulaire des régies de recettes et d'avances du centre socioculturel François Rude de rembourser la somme de 306,72 €.

Résultat du vote : Présents ou représentés : 35 Abstentions : 0 Votants : 35 Pour : 35

- 3) - **DECIDE** la sortie de l'inventaire communal, du véhicule de marque Piaggio (des services techniques municipaux), immatriculé 419 BYH 95 et de sa cession à la Société d'Exploitation Automobile, 41 rue Lavoisier à HERBLAY (95220) pour destruction.

Résultat du vote **Présents ou représentés : 35** **Abstention : 1 (M. PORTELLI)**
Votants : 35 **Pour : 34**

L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 21h35.



Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hugues PORTELLI', written over the printed name.

Le Maire,
Hugues PORTELLI.

NB : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 12 février 2015 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1^{er} étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

AFFICHE le 19 FEVRIER 2015